



Impact Assessment
Agency of Canada

Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Agence d'évaluation d'impact du Canada

Plan ministériel de 2026-2027

L'honorable Julie Dabrusin, C.P., députée,
ministre de l'Environnement, du Changement
climatique et de la Nature, et ministre responsable de
l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

Canada 

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne, dans la mesure où la source est dûment citée. Toutefois, la reproduction multiple de cette publication en tout ou en partie à des fins de redistribution nécessite l'autorisation écrite préalable de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3 ou information@iaac-aeic.gc.ca.

Numéro de catalogue : En104-19F-PDF

ISSN : 2563-0024

Also available in English under the title: Impact Assessment Agency of Canada's 2026-27 Departmental Plan

Plan ministériel de 2026-2027 de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [Message de la ministre](#)
- [Message de l'administrateur général](#)
- [Plans de mise en œuvre des responsabilités essentielles et de prestation des services internes](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Évaluation d'impact](#)
 - [Services internes](#)
- [Considérations à l'échelle du ministère](#)
 - [Priorités gouvernementales connexes](#)
 - [Principaux risques](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État des résultats condensé prospectif](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements organisationnels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Le présent plan ministériel décrit en détail les priorités, les plans et les coûts associés de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) pour les trois prochains exercices financiers.

Ces plans cadrent avec les priorités énoncées dans la [lettre de mandat](#), ainsi qu'avec [la vision, la mission, la raison d'être](#) et [le contexte opérationnel](#) de l'AEIC.

Priorités du ministère

L'AEIC a défini les grandes priorités suivantes en 2026-2027 :

- Fournir un régime fédéral d'évaluation d'impact qui :
 - Fait avancer l'objectif « un projet, une évaluation »;
 - Réalise des évaluations sur les projets désignés en moins de deux ans, ou conformément aux normes de service des projets convenues avec les promoteurs;
 - Assure une collaboration et un partenariat significatifs avec les peuples autochtones;
 - Protège l'environnement en atténuant ou en prévenant les effets néfastes potentiels dans les domaines de compétence fédérale.
- Appuyer la mise en œuvre des priorités, des programmes et des initiatives de l'AEIC en fournissant des services internes efficaces.

Examen exhaustif des dépenses

Le gouvernement s'engage à limiter la croissance des dépenses opérationnelles quotidiennes afin de réaliser des investissements qui favoriseront la croissance économique et dont bénéficiera la population canadienne.

Dans le cadre de cet engagement, l'AEIC prévoit les réductions de dépenses ci-dessous.

- **2026-2027** : 7 894 000 \$
- **2027-2028** : 10 525 000 \$
- **2028-2029** : 15 787 000 \$

Il est prévu que ces réductions des dépenses entraîneront une diminution de moins de 54 équivalents temps plein d'ici 2028-2029.

L'AEIC atteindra ces réductions en prenant les mesures ci-dessous.

- L'AEIC adoptera un modèle plus simple et plus ciblé afin d'atteindre ses objectifs de réduction des dépenses en éliminant les doubles emplois, en mettant à profit sa structure organisationnelle bien établie et en réduisant les activités à faible valeur ajoutée afin de réaliser des économies substantielles.
- L'AEIC se concentrera sur l'atteinte de l'objectif « un projet, une évaluation », l'avancement des ententes de collaboration fédérale-provinciale, la réalisation de projet dans un délai de deux ans ou conformément aux normes de service convenues avec le promoteur, le renforcement de la mobilisation auprès des Autochtones, et le respect de la priorité énoncée dans la [Lettre de mandat](#) visant à bâtir une économie canadienne unifiée.

Les chiffres figurant dans le présent plan ministériel tiennent compte de ces réductions.

Faits saillants de l'AEIC en 2026-2027

1. L'AEIC procède actuellement à une refonte du processus de mise en œuvre, tout en répondant aux exigences de la LEI pour fournir des évaluations d'impact des projets désignés en moins de deux ans. Il est essentiel de poursuivre notre collaboration avec les promoteurs pour élaborer des normes de service des projets afin de définir des attentes et des échéanciers clairs pour chaque évaluation.
2. Afin d'aider le gouvernement du Canada à atteindre l'objectif « un projet, une évaluation », l'AEIC continuera de renforcer sa coopération avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones afin d'éliminer les chevauchements. En s'appuyant sur ses relations de collaboration existantes, l'AEIC fera progresser les accords de coopération avec chaque province et territoire intéressé afin d'améliorer la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux lorsque ceux-ci doivent s'acquitter de leurs responsabilités respectives et communes en matière de protection de l'environnement et des droits des Autochtones par l'entremise d'un processus unique.
3. La protection de l'environnement et le respect des droits des Autochtones sont au cœur des travaux de l'AEIC. L'AEIC continuera d'établir des mesures communes pour atténuer les effets indésirables potentiels de compétence fédérale et d'utiliser des évaluations régionales et stratégiques pour évaluer les problèmes, y compris les effets cumulatifs, sur

une base régionale pour rendre les examens de projets plus efficaces. De plus, l'AEIC approfondira la collaboration avec les peuples autochtones et veillera à ce que le processus d'évaluation d'impact soit marqué par des consultations significatives et la participation des Autochtones.

En 2026-2027, le total des dépenses prévues (y compris les services internes) pour l'AEIC est de 109 484 984 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris les services internes) est de 567.

Sommaire des résultats prévus

Le texte ci-dessous présente un résumé des résultats que le ministère compte atteindre en 2026-2027 dans ses principaux domaines d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1 : Évaluation d'impact

En 2026-2027, l'AEIC continuera d'exécuter des processus d'évaluation efficaces, et notamment de contribuer à l'atteinte de l'objectif « un projet, une évaluation » en collaborant avec d'autres administrations pour réduire le chevauchement et mettre en œuvre des ententes de collaboration. L'AEIC met également en œuvre un processus d'évaluation remanié qui permettra d'effectuer les évaluations en moins de deux ans, comme il est indiqué dans le [Discours du Trône de mai 2025](#). Il s'agira entre autres de continuer à collaborer avec les promoteurs de projet à l'élaboration de normes de service des projets, y compris des échéanciers propres aux projets, qui, à la discrétion du promoteur, pourraient dépasser l'objectif de deux ans du gouvernement du Canada.

Parallèlement, l'AEIC continuera de veiller à la protection de l'environnement et au respect des droits des peuples autochtones. Il s'agira entre autres d'établir des mesures communes pour atténuer les effets indésirables potentiels de compétence fédérale qui seront appliquées, le cas échéant, dans les déclarations de décision. De plus, l'AEIC continuera d'utiliser des évaluations régionales et stratégiques pour mieux comprendre les effets potentiels des activités concrètes existantes ou futures afin de permettre aux évaluations futures propres à des projets de se concentrer sur ce qui est unique et différent. Cela permettra ainsi de garantir que le temps, l'énergie et les ressources sont consacrés à l'accélération de ces processus d'évaluation. Dans le cadre du respect des droits des peuples autochtones et de l'engagement du gouvernement à promouvoir la réconciliation, l'AEIC continuera de mobiliser les Nations ou les groupes autochtones et de collaborer avec eux de manière significative sur des projets dans les processus d'évaluation d'impact fédéraux en leur proposant des occasions de participer et d'être consultés.

Dépenses prévues : 82 113 738 \$

Ressources humaines prévues : 413

De plus amples renseignements sur l'évaluation d'impact se trouvent dans le plan complet.

Pour obtenir des renseignements complets sur les dépenses et les ressources humaines totales prévues de l'AEIC, lisez la [section Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan complet.

Message du ministre

Je suis heureuse de vous présenter le Plan ministériel 2026-2027 de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

La prospérité et l'avenir du Canada dépendent de la création de grands projets qui soutiennent nos collectivités, renforcent notre économie et protègent notre environnement. Le gouvernement du Canada s'est engagé à réaliser des évaluations d'impact pour s'assurer que les projets désignés progressent efficacement, tout en protégeant l'environnement et en respectant les droits des Autochtones. Le 29 août 2025, le [Bureau des grands projets \(BGP\)](#) a été mis sur pied pour soutenir le développement accéléré des projets visant à bâtir la Nation. L'AEIC travaille en étroite collaboration avec le [BGP](#) afin d'évaluer et d'atténuer les impacts environnementaux de grands projets de manière rapide et efficace.

Nous continuons à faire avancer l'engagement du gouvernement envers l'approche « un projet, une évaluation » en collaborant avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones pour réduire les chevauchements dans l'évaluation des projets désignés. Ce faisant, nous créerons une voie davantage prévisible et transparente pour les promoteurs de projet tout en protégeant l'environnement et les droits des Autochtones.

La protection de notre environnement et le respect des droits des peuples autochtones demeurent des priorités. L'AEIC continuera d'appliquer des mesures d'atténuation fondées sur la science pour réduire les effets néfastes relevant de la compétence fédérale. Les évaluations régionales et stratégiques nous aideront à comprendre et à gérer les répercussions cumulatives et à long terme, ce qui rendra plus efficaces les examens propres aux projets. Par une collaboration et une mobilisation significatives avec les peuples autochtones, leurs connaissances, leurs points de vue et leur leadership demeureront au cœur des processus d'évaluation.

Les priorités énoncées dans le présent plan nous aideront à atteindre notre objectif consistant à effectuer des évaluations des grands projets en temps opportun et de manière prévisible. J'ai bon espoir que nous continuerons de fournir les évaluations d'impact rigoureuses et efficaces dont la population canadienne et notre pays ont besoin et qu'ils méritent.



L'honorable Julie Dabrusin, C.P., députée
Ministre de l'Environnement et du
Changement climatique et ministre
responsable de l'Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Message de l'administrateur général

C'est avec fierté que je vous présente le Plan ministériel 2026-2027 de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC).

L'année à venir transformera l'AEIC. Afin d'appuyer l'objectif ambitieux du gouvernement du Canada, l'AEIC procède à une refonte de ses processus afin de livrer des évaluations et des permis propres à des projets en moins de deux ans. Nous relevons ce défi afin d'offrir de la prévisibilité aux promoteurs et d'attirer des investissements pour le Canada, tout en maintenant des normes élevées en matière de protection de l'environnement et de respect des droits des Autochtones.

En mettant en œuvre l'approche « un projet, une évaluation » du gouvernement et en renforçant la collaboration avec les provinces et les partenaires autochtones, nous continuerons à trouver des moyens de réduire les chevauchements dans l'évaluation des projets désignés. Nous continuerons à mettre en œuvre des ententes de collaboration avec chaque province intéressée afin de réaliser des évaluations efficaces et efficaces, sans compromettre la qualité et la crédibilité.

Nous continuerons de collaborer avec les promoteurs pour élaborer des normes de service des projets qui définissent clairement les échéanciers et les attentes, garantissant ainsi que les évaluations sont réalisées de manière efficace et prévisible, tout en permettant une certaine souplesse lorsque cela est nécessaire.

La protection de l'environnement demeure au cœur des évaluations d'impact. Nous continuerons de déterminer des mesures d'atténuation communes et de tirer parti des évaluations régionales et stratégiques pour évaluer et traiter les effets potentiels dans les domaines de compétence fédérale.

Nos relations avec les peuples autochtones continuent de guider notre travail. La participation des peuples autochtones est essentielle pour comprendre pleinement les effets potentiels des projets désignés. Nous continuerons à consulter, à collaborer et à nous mobiliser de façon significative

pour nous assurer que les connaissances autochtones, les points de vue et le leadership autochtones soient intégrés dans les processus d'évaluation.

Pendant l'année à venir, nous continuerons de collaborer et d'innover pour nous assurer que nos processus demeurent crédibles, efficaces et axés sur les domaines de compétence fédérale. En rationalisant nos processus et en réduisant les chevauchements, nous souhaitons contribuer à l'évaluation des projets qui renforcent la résilience du Canada. Nous nous réjouissons que l'année s'annonce fructueuse et influente.



Terence Hubbard
Président, Agence d'évaluation d'impact du Canada

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Évaluation d'impact](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : Évaluation d'impact

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans pour atteindre les résultats](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada facilite le développement de projets désignés grâce à des évaluations régionales, stratégiques et propres à des projets efficaces et efficientes, menées en coopération avec d'autres instances. Les évaluations propres à des projets sont axées sur des projets complexes et sur l'atténuation des effets négatifs importants relevant de la compétence fédérale qui peuvent être causés par ces projets afin de permettre leur développement tout en protégeant l'environnement et les droits des peuples autochtones.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine de l'« environnement » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, notamment à la « qualité de l'eau dans les rivières canadiennes », à la « satisfaction à l'égard de l'environnement local » et à « l'indice des espèces canadiennes », car elle permet de s'assurer que les effets négatifs potentiels des projets désignés dans les domaines de compétence fédérale sont compris et atténués à l'appui d'un développement durable responsable.

Elle contribue également au domaine de la « saine gouvernance », y compris :

- la « confiance à l'égard des institutions publiques », grâce à la réalisation d'évaluations d'impact de grande qualité qui évaluent de façon opportune et efficace les effets négatifs potentiels des projets dans les domaines de compétence fédérale, ce qui est essentiel pour assurer la confiance dans le régime fédéral d'évaluation d'impact;
- l'« autodétermination des Autochtones » par des activités visant à renforcer les partenariats et la coopération avec les peuples autochtones, ainsi que leur leadership, dans le cadre de la réalisation d'évaluations d'impact.

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant l'Évaluation d'impact. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : Des processus d'évaluation efficaces, y compris l'objectif « un projet, une évaluation »

Le tableau 1 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous l'évaluation d'impact.

Indicateurs des résultats ministériels	Résultats réels*	Cible de 2026-2027**	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage d'évaluations de projets où l'objectif « un projet, une évaluation » s'applique	2022-2023 : sans objet 2023-2024 : sans objet 2024-2025 : sans objet	80 %	31 mars 2028
Pourcentage de réduction du temps nécessaire pour mener à bien les processus d'évaluation, par rapport au niveau de référence	2022-2023 : sans objet 2023-2024 : sans objet 2024-2025 : sans objet	50 %	31 mars 2028
Pourcentage d'évaluations réalisées dans les délais prévus***	2022-2023 : sans objet 2023-2024 : sans objet 2024-2025 : sans objet	80 %	31 mars 2027
<p>* L'AEIC a modifié son Cadre de résultats ministériels (CRM) pour 2026-2027, ce qui a mené à l'établissement de nouveaux résultats et indicateurs conformes à la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) modifiée entrée en vigueur en juin 2024 et aux priorités du gouvernement liées au régime fédéral d'évaluation d'impact. La collecte de données pour tous les indicateurs commencera en 2026-2027.</p> <p>** Ces cibles seront révisées en fonction des résultats réels observés en 2026-2027.</p> <p>*** Les délais ciblés font référence à l'objectif de deux ans du gouvernement du Canada, ou aux délais fixés avec les promoteurs dans les normes de service des projets, qui, à la discrétion du promoteur, peuvent être plus longs que cet objectif de deux ans.</p>			

Tableau 2 : Les effets négatifs relevant de la compétence fédérale sont évités ou atténués pour les projets qui vont de l'avant

Le tableau 2 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous l'évaluation d'impact.

Indicateurs des résultats ministériels	Résultats réels*	Cible de 2026-2027**	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de projets avec des résultats de programmes de suivi indiquant que la grande majorité des mesures d'atténuation traitent efficacement les effets négatifs relevant de la compétence fédérale	2022-2023 : sans objet 2023-2024 : sans objet 2024-2025 : sans objet	90 %	31 mars 2027
<p>* L'AEIC a modifié son CMR pour 2026-2027, ce qui a mené à l'établissement de nouveaux résultats et indicateurs conformes à la LEI modifiée entrée en vigueur en juin 2024 et aux priorités du gouvernement liées au régime fédéral d'évaluation d'impact. La collecte de données pour tous les indicateurs commencera en 2026-2027.</p> <p>** Ces cibles seront révisées en fonction des résultats réels observés en 2026-2027.</p>			

Tableau 3 : Les groupes autochtones participent de façon significative au processus d'évaluation

Le tableau 3 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous l'évaluation d'impact.

Indicateurs des résultats ministériels	Résultats réels*	Cible de 2026-2027**	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de groupes autochtones qui participent à des activités de mobilisation et de consultation liées à l'évaluation et qui indiquent avoir participé de manière significative au processus d'évaluation	2022-2023 : sans objet 2023-2024 : sans objet 2024-2025 : sans objet	80 %	31 mars 2028
<p>* L'AEIC a modifié son CMR pour 2026-2027, ce qui a mené à l'établissement de nouveaux résultats et indicateurs conformes à la LEI modifiée entrée en vigueur en juin 2024 et aux priorités du gouvernement liées au régime fédéral d'évaluation d'impact. La collecte de données pour tous les indicateurs commencera en 2026-2027.</p> <p>** Ces cibles seront révisées en fonction des résultats réels observés en 2026-2027.</p>			

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de l'AEIC figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans pour atteindre les résultats

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à l'évaluation d'impact en 2026-2027.

Des processus d'évaluation efficaces, y compris l'objectif « un projet, une évaluation »

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- L'AEIC est actuellement en train de restructurer le processus d'évaluation d'impact pour tous les projets désignés assujettis à la [LEI](#) pour que les évaluations soient terminées en moins de deux ans. Il s'agit notamment de rendre les évaluations d'impact plus prévisibles et ciblées en rationalisant les exigences en matière de renseignements, en simplifiant les modèles, en réduisant le chevauchement avec les processus provinciaux, en s'assurant que les processus demeurent ciblés et efficaces, et en mobilisant de façon proactive les partenaires et les intervenants pour promouvoir le rôle et le [mandat](#) de l'AEIC.
 - Dans le cadre de l'étape préparatoire du processus d'évaluation d'impact, les efforts seront axés sur le recensement et la résolution des problèmes nécessaires en vue d'une prise de décision éclairée. L'AEIC collaborera également plus tôt avec les groupes autochtones sur ces grands enjeux pour s'assurer que leurs points de vue façonnent l'évaluation dès le départ.
 - À l'avenir, l'AEIC continuera à tirer parti de l'étape préparatoire pour limiter l'exigence de descriptions détaillées de projet aux cas exceptionnels. L'AEIC continuera également de peaufiner le sommaire des questions pour n'inclure que les renseignements essentiels à la prise de décisions éclairées, ce qui réduira donc le fardeau administratif inutile. En parallèle, elle concentrera ses efforts sur les grands enjeux dans les domaines de compétence fédérale.
 - Afin de continuer d'améliorer la coordination entre les autorités fédérales et provinciales lors de la réalisation d'évaluations d'impact, l'AEIC adoptera une nouvelle approche d'examen qui utilise des questions ciblées pour définir clairement les rôles et les responsabilités des autorités fédérales et provinciales, ce qui aidera à simplifier les processus d'évaluation et à éviter le dédoublement.
 - Afin de promouvoir l'uniformité et d'améliorer les résultats pendant le processus d'évaluation d'impact, l'AEIC utilisera de nouvelles approches pour relever les mesures d'atténuation communes de projets déjà évalués, ce qui permettra à l'AEIC de se concentrer sur les enjeux propres au projet dans les domaines de compétence fédérale.
- Afin d'améliorer la prévisibilité du processus d'évaluation, l'AEIC continuera de collaborer avec les promoteurs pour élaborer des normes de service des projets afin de définir les rôles, les responsabilités, les livrables et les échéanciers. Ces normes de service contribueront à accroître la préparation des promoteurs à respecter les échéanciers au titre de la [LEI](#) et à établir des liens précoces entre les principaux organismes de réglementation fédéraux et les administrations provinciales en vue d'harmoniser les processus réglementaires. À la discrétion du promoteur, ces délais peuvent s'étendre au-delà de l'objectif de deux ans du gouvernement du Canada, car ils sont personnalisés pour

répondre aux besoins particuliers de chaque promoteur pour mener à bien les processus d'évaluation.

- Afin de faire preuve d'une plus grande responsabilisation en ce qui a trait à la réalisation d'évaluations de haute qualité dans un délai convenable, en 2026-2027, l'AEIC continuera à afficher des tableaux de bord dans le Registre canadien d'évaluation d'impact (le [Registre](#)) afin de communiquer les jalons et les échéanciers du projet.
 - Dans le cadre de son objectif plus large d'assurer une participation significative du public aux projets d'édification de la nation, le [Registre](#) permettra encore aux utilisateurs d'explorer les projets par emplacement et de se tenir informés des progrès réalisés à chaque étape des processus d'évaluation et de délivrance de permis. Le [Registre](#) de l'AEIC comprend également des fonctions comme des listes de projets interrogeables et un outil de cartographie interactif pour assurer un accès transparent à l'information.
- Dans la mesure du possible, l'AEIC s'appuiera sur les processus d'évaluation provinciaux pour réduire le doublage et promouvoir une approche plus coordonnée avec les autres administrations au moyen d'évaluations harmonisées. Pour appuyer cet objectif, l'AEIC continuera de travailler à établir des ententes de collaboration au titre de la [LEI](#) avec les gouvernements provinciaux intéressés pour l'évaluation des projets. Ces ententes :
 - permettront de recourir à toutes les souplesses de la [LEI](#) pour s'en remettre aux processus provinciaux et travailler avec eux et par leur intermédiaire;
 - préciseront avec une clarté accrue les rôles et les responsabilités quant à la compétence dans les évaluations et réitéreront que les responsabilités partagées et respectives en matière de protection de l'environnement et des droits des Autochtones continueront d'être assumées;
 - démontreront un engagement commun à améliorer l'efficacité et à réduire les chevauchements, tout en signalant aux investisseurs que les deux ordres de gouvernement travaillent ensemble pour favoriser le développement.
- Dans les cas où aucune entente de collaboration n'a encore été établie, l'AEIC continuera de s'appuyer autant que possible sur les processus provinciaux, par des lignes directrices, des mesures d'atténuation et des conditions.
- L'AEIC continuera à déterminer de façon proactive les occasions d'évaluations régionales et stratégiques pour développer une compréhension des effets potentiels des activités concrètes existantes ou futures afin de permettre aux futures évaluations propres à un projet de se concentrer sur ce qui est unique et différent et ainsi garantir que le temps, l'énergie et les ressources sont consacrés à l'accélération des processus d'évaluation propres à un projet.
 - Les évaluations stratégiques et régionales continueront de réduire le fardeau des promoteurs et de permettre de réaliser des évaluations propres à un projet et d'accorder les approbations de manière plus efficace en fournissant des données et des renseignements à l'appui des évaluations et des décisions futures propres au projet, en proposant des occasions de mobilisation précoce auprès des peuples autochtones, du public, de l'industrie et d'autres, et en aidant à déterminer des mesures d'atténuation efficaces pour les activités à venir.

- En 2026-2027, l'AEIC continuera d'aider les promoteurs à naviguer dans le système de réglementation fédéral en clarifiant les exigences, les échéanciers et les processus fédéraux de délivrance de permis ainsi qu'en améliorant l'efficacité des évaluations d'impact fédérales. Pour ce faire, l'AEIC continuera d'aider les promoteurs de projet à mieux comprendre les exigences réglementaires et à s'orienter dans le processus d'obtention de permis tout au long du cycle de vie du projet en collaborant avec les promoteurs et les ministères fédéraux à l'élaboration de plans d'obtention de permis détaillés qui permettent à toutes les parties de connaître le processus de délivrance de permis fédéral de manière plus claire et prévisible.
- L'AEIC continuera de collaborer étroitement, le cas échéant, avec le [Bureau des grands projets \(BGP\)](#) pour soutenir l'engagement du gouvernement du Canada d'accélérer la réalisation de projets d'édification de la nation.
- L'AEIC continuera également de consulter des organismes consultatifs composés d'experts externes sur divers enjeux stratégiques et documents d'orientation liés à la mise en œuvre du régime d'évaluation fédéral, notamment le [Comité consultatif autochtone](#), le [Comité consultatif technique des sciences et des connaissances](#) et le [Conseil consultatif du ministre sur l'évaluation d'impact](#).

Les effets négatifs relevant de la compétence fédérale sont évités ou atténués pour les projets qui vont de l'avant

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- Même si l'AEIC cherche à mettre en place un processus d'évaluation d'impact fédéral efficace, la protection de l'environnement et des autres domaines applicables relevant de la compétence fédérale demeure une priorité. Pour faciliter sa démarche, l'AEIC continuera de s'assurer que des renseignements pertinents scientifiques et autres fondés sur des données probantes éclairent les évaluations propres à un projet, en collaborant avec les autorités fédérales et les organismes de réglementation du cycle de vie dans les domaines liés au mandat de ces autorités (p. ex., en ce qui concerne les poissons et leur habitat, les eaux navigables, les espèces aquatiques, le nucléaire, les gazoducs et les oléoducs interprovinciaux et internationaux).
- Afin de respecter son engagement à faire preuve de transparence et à mettre en place un processus d'évaluation d'impact accessible et responsable, l'AEIC tient à jour le [Registre](#), dans lequel les principaux documents, y compris les justifications qui alimentent la prise de décisions du projet, sont affichés, ce qui aide à préserver et à renforcer la confiance du public.
- L'AEIC élabore des directives à l'intention des promoteurs sur la façon d'élaborer et d'évaluer les programmes de suivi et d'en faire état, ce qui sert à vérifier l'exactitude de l'évaluation propre au projet et à déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation. Ce document d'orientation aidera à normaliser les rapports et à améliorer la cohérence entre les projets. En 2026-2027, l'AEIC lancera également un outil de suivi des programmes de

suivi dans le [Registre](#) afin de soutenir l'examen des résultats et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation au fil du temps.

- L'AEIC publiera une liste de mesures d'atténuation communes, c'est-à-dire des mesures d'atténuation couramment utilisées et des pratiques exemplaires pour remédier aux effets indésirables bien compris dans les domaines de compétence fédérale pour les projets proposés. En s'engageant à appliquer ces mesures tôt dans le processus d'évaluation d'impact, les promoteurs seront en mesure de gagner du temps, de réduire l'incertitude et de concentrer leurs efforts sur les questions plus complexes et propres à leur projet. Ces mesures d'atténuation communes ont été élaborées au fil d'années d'expérience et continueront d'être enrichies par le suivi des programmes de suivi mentionnés ci-dessus. Ces mesures, en plus du maintien de la collaboration avec les provinces en 2026-2027 pour fixer les conditions, contribueront à éclairer les conditions propres au projet, ce qui aidera à réduire les chevauchements au niveau provincial.
- En 2026-2027, l'AEIC continuera d'utiliser des conditions de gestion adaptatives, de même que [des comités de surveillance](#) fondés sur des principes, lorsqu'il aura été établi qu'un projet désigné en justifie un.
 - Les comités de surveillance supervisent et guident les exigences énoncées dans les programmes de suivi et de surveillance des promoteurs. Ils peuvent également contribuer à accroître la confiance envers les sciences, le savoir autochtone et d'autres formes de preuves utilisées dans les programmes de suivi et de surveillance. À son tour, jusqu'en 2026-2027, l'AEIC fera participer les groupes autochtones touchés à ces activités suivant la prise de décisions.
- L'AEIC continuera d'utiliser les évaluations régionales et stratégiques comme outil pour évaluer les effets positifs et négatifs, y compris les effets cumulatifs, de multiples activités concrètes existantes et futures dans des régions géographiques précises. Ces renseignements permettront aux promoteurs de répondre de façon proactive aux exigences en matière de renseignements du processus d'évaluation d'impact, tout en améliorant la compréhension par le gouvernement du Canada de ces effets dans des secteurs clés, dont les minéraux critiques.
- Afin de mieux veiller à prévenir ou à atténuer les effets néfastes dans les domaines de compétence fédérale, l'AEIC prendra les mesures suivantes :
 - élaborer et tenir à jour des directives et des outils opérationnels pour les professionnels de l'évaluation, les autorités fédérales et les promoteurs;
 - partager les pratiques exemplaires en matière d'évaluation d'impact avec un éventail d'organisations et d'administrations (autochtones, provinciales, territoriales et internationales);
 - tirer parti de son [programme de recherche](#) pour aider les professionnels à réaliser des évaluations d'impact de grande qualité;
 - établir, s'il y a lieu, des mesures d'atténuation communes pour certaines catégories de projets afin d'atténuer adéquatement les principaux problèmes récurrents afin de maintenir l'uniformité des évaluations propres aux projets de types similaires, tout en offrant la souplesse nécessaire pour évaluer les effets propres à chaque projet.

Les groupes autochtones participent de façon significative au processus d'évaluation

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- Les processus de l'AEIC continueront d'accorder la priorité à la participation significative des peuples autochtones. Il s'agit notamment de poursuivre la mise en œuvre de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(LDNU\)](#) et des [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#) en s'assurant que les perspectives, les inquiétudes et les connaissances des Autochtones éclairent les évaluations et les décisions. Afin de mieux veiller à ce que les droits, les cultures et les systèmes de connaissances des peuples autochtones touchés par le développement de projets soient respectés tout au long du processus d'évaluation, l'AEIC continuera de respecter la gouvernance, les visions du monde et les connaissances autochtones, et de favoriser le leadership des Autochtones dans les évaluations d'impact.
- L'AEIC continue de mettre en œuvre son Cadre de réconciliation, qui est essentiel pour intégrer la réconciliation dans notre culture organisationnelle par l'éducation continue, la sensibilisation et des pratiques inclusives pour l'ensemble du personnel. Au cœur de cet engagement se trouve la nécessité de s'efforcer d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones pour les décisions touchant leurs droits et leurs intérêts, tout en respectant et en faisant respecter les droits, l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Cette approche est essentielle pour instaurer la confiance et favoriser des partenariats respectueux et collaboratifs en vue d'une véritable réconciliation.
- L'AEIC continuera de servir de point de service unique pour la consultation et la mobilisation des peuples autochtones par l'État lors des évaluations d'impact de projets désignés, en plus de soutenir la participation significative des peuples autochtones aux processus d'évaluation. Il s'agit entre autres de s'assurer que les peuples autochtones ont la possibilité et la capacité de participer aux évaluations et de fournir leurs commentaires tout au long du processus, de participer activement à l'étape postérieure à la décision, y compris la surveillance et le suivi, afin que les engagements du promoteur soient respectés et que les répercussions soient gérées efficacement au fil du temps.
 - Afin de réduire le fardeau de la consultation sur les peuples autochtones, les processus d'évaluation tireront parti de consultations à des fins multiples, tout en continuant de faire progresser la participation des Autochtones aux projets désignés afin de s'assurer que les détenteurs de droits participent à l'accélération de la construction d'infrastructures.
- Pour soutenir la participation significative des peuples autochtones au processus d'évaluation et établir de solides relations avec ceux-ci, l'AEIC continuera à favoriser une collaboration constante avec les peuples autochtones et les promoteurs pour s'assurer que les documents de planification et les activités de consultation reflètent adéquatement les points de vue et les priorités des Autochtones. Il y aura des communications avec les peuples autochtones dès que l'intention du promoteur de poursuivre le développement d'un projet désigné sera reçue par la soumission d'une description initiale du projet. De plus, l'AEIC encouragera le promoteur à mener des échanges avec les peuples autochtones et sera épaulé pour le faire. L'AEIC continuera de faire participer les peuples

autochtones aux évaluations régionales et stratégiques en vue de renforcer leur capacité à participer à de futures évaluations propres à un projet.

- Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones dans les consultations, l'AEIC continuera de se concentrer sur les questions qui comptent le plus pour les collectivités autochtones, et elle s'engage à remédier aux préoccupations soulevées au cours des consultations tout au long du processus d'évaluation d'impact. Voici des exemples :
 - L'AEIC favorise une gouvernance inclusive fondée sur des partenariats grâce à des processus de consultation respectueux et réactifs;
 - L'AEIC continuera de faire progresser les efforts de réconciliation dans ses travaux visant à élaborer et à appliquer des approches de consultation personnalisées qui appuient l'intégration des connaissances autochtones dans les principaux documents d'évaluation, tels que le mandat et [les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact](#).
- Pour favoriser l'efficacité des processus d'évaluation tout en approfondissant les partenariats avec les peuples autochtones afin de s'assurer que leurs droits sont respectés tout au long du processus, l'AEIC continuera à dialoguer avec les groupes autochtones pour aborder les obligations non remplies de la Couronne, résoudre les problèmes, déterminer des mesures d'adaptation efficaces et examiner ensemble les conditions préliminaires.
- L'AEIC continuera également de financer les participants au moyen du [Programme d'aide financière aux participants](#) pour les Autochtones afin de permettre une mobilisation précoce, opportune et efficace dès le début d'un projet. Cela s'ajoute au financement qui sera fourni par le [Programme de soutien des capacités autochtones \(PSCA\)](#) et le [Programme de dialogue sur les politiques \(PDP\)](#) de l'AEIC, qui assurent que les peuples autochtones ont la capacité de participer aux processus d'évaluation et à l'élaboration de politiques et d'orientations liées à l'évaluation d'impact.
- En plus de l'appui fourni par les programmes de financement, l'AEIC continuera de fournir des occasions personnalisées de partage et de collecte de renseignements, y compris l'inclusion obligatoire des connaissances autochtones dans les évaluations propres à un projet, et elle maintiendra une approche souple et fondée sur le consentement du partage des connaissances autochtones qui s'harmonise avec les principes de la [LDNU](#) et le [plan d'action de la LDNU](#).
- De plus, l'AEIC continuera de collaborer avec les peuples autochtones pour élaborer des lignes directrices, des politiques et des règlements, en mettant l'accent sur ses travaux visant à faire progresser les obligations du gouvernement du Canada découlant des traités au moyen de mécanismes de coopération.
 - L'AEIC travaillera activement à réduire la paperasse, se concentrera sur les questions cruciales dans les domaines de compétence fédérale et guidera les promoteurs dans la promotion d'une mobilisation précoce significative des peuples autochtones. Les consultations précoces et efficaces de la Couronne renforcent l'ensemble du processus d'évaluation, y compris la coordination des permis, et assurent le respect significatif des droits des Autochtones. Afin de soutenir

l'engagement précoce des peuples autochtones, l'AEIC élaborera des directives et fournira des conseils d'expert aux promoteurs pour les aider à faire participer les peuples autochtones de manière significative dès le début du processus d'évaluation.

- En outre, l'AEIC continuera de valider les principaux problèmes auprès des groupes autochtones touchés tout au long du processus d'évaluation d'impact. De plus, elle mettra à jour et raffinera le Plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones en fonction de la collaboration et des commentaires continus des communautés autochtones.
- L'AEIC continuera de veiller à ce que les peuples autochtones participant à des activités de mobilisation et à des séances de consultation puissent accéder à l'information dont ils ont besoin pour participer de manière significative et fournir des commentaires à diverses étapes du processus d'évaluation en rendant l'information disponible au moyen du [Registre](#) ou par d'autres moyens, sur demande.
- De plus, dans le cadre des responsabilités administratives fédérales, le président de l'AEIC continuera d'examiner et de déterminer si les projets fédéraux proposés au titre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois, devraient aller de l'avant et à quelles conditions.
- Afin d'aider le président à s'acquitter de ses responsabilités, l'AEIC continuera de mettre en œuvre des processus d'évaluation d'impact de manière efficace et efficiente dans les domaines où la [LEI](#) et d'autres exigences en matière d'évaluation au titre d'accords de revendications territoriales coexistent (p. ex., l'Accord définitif Nisga'a, l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et l'Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen).

L'analyse comparative entre les sexes plus

En 2026-2027, l'AEIC continuera d'appliquer [l'analyse comparative entre les sexes Plus \(ACS Plus\)](#) dans le cadre de ses politiques et processus organisationnels, conformément [à sa politique ministérielle](#). Dans le cadre de la [LEI](#), l'AEIC analyse les impacts disproportionnés potentiels des projets désignés afin de comprendre comment différents groupes pourraient être affectés et comment atténuer ces impacts. Les lignes directrices de l'AEIC sur l'ACS Plus aident les praticiens et les promoteurs à appliquer l'ACS Plus à l'analyse des effets positifs et négatifs dans les domaines de compétence fédérale dans les évaluations d'impact. Les conclusions relatives à l'application de l'ACS Plus sont prises en compte dans le rapport d'évaluation d'impact de l'AEIC ou de la commission d'examen. Les considérations de l'ACS Plus sont intégrées à l'élaboration de stratégies de mobilisation et de consultation pour les groupes autochtones et les collectivités locales qui pourraient être touchées.

Objectifs du programme d'administration, de réalisation et de surveillance de l'évaluation :

Pour l'évaluation d'impact des projets désignés :

- L'AEIC continuera d'utiliser l'ACS Plus comme cadre analytique pour examiner si la répartition des effets positifs et négatifs dans les domaines de compétence fédérale varie

entre les différents sous-groupes de la population;

- S'il y a lieu, les effets négatifs dans les domaines de compétence fédérale relevés par l'application de l'ACS Plus, tels que les effets négatifs sur la santé et la sécurité des femmes et des filles autochtones, peuvent être atténués par des conditions ou des mesures décrites dans les déclarations de décision et surveillés au moyen de programmes de suivi, le cas échéant.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus :

Pour l'évaluation d'impact des projets désignés :

- Pour les projets désignés évalués au titre de la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#), l'AEIC continuera d'appliquer l'ACS Plus à l'analyse des effets et d'inclure les résultats dans les mémoires au Cabinet.
- Pour les projets désignés évalués au titre de la [LEI](#), l'AEIC continuera d'exiger des promoteurs qu'ils appliquent l'ACS Plus au moyen des [lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact](#), lorsqu'ils analysent les effets positifs et négatifs probables d'un projet dans les domaines de compétence fédérale ainsi que les mesures d'atténuation proposées et dans le cadre des programmes de suivi. L'AEIC préparera ensuite un rapport d'évaluation d'impact qui tiendra compte des renseignements sur l'ACS Plus fournis par le promoteur et examinés par les ministères fédéraux experts, les groupes autochtones, le public et d'autres administrations.
- Si une décision relative à un projet est renvoyée au gouverneur en conseil, les conclusions relatives à l'application de l'ACS Plus sont et seront incluses dans le mémoire au Cabinet.
- Selon le contexte propre au projet, les conditions liées à l'ACS Plus de compétence fédérale peuvent être incluses dans la déclaration de décision. Une fois que la déclaration de décision sera émise au titre de la [LEI](#), l'AEIC surveillera la mise en œuvre des programmes de suivi et en fera état, ce qui comprendra la vérification de l'exactitude des évaluations et la détermination de l'efficacité des mesures d'atténuation.
- La communauté de pratique de l'ACS Plus de l'AEIC surveillera l'application de l'ACS Plus dans toutes les évaluations.

Objectifs du programme Relations avec les Autochtones et participation des Autochtones :

L'AEIC tiendra compte de l'ACS Plus dans l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux Autochtones et à l'évaluation d'impact, comme il est décrit dans le Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus ci-dessous.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus :

Les indicateurs de l'ACS Plus doivent être pris en considération, le cas échéant, pour déterminer si un groupe peut être touché positivement ou négativement de façon disproportionnée par le projet proposé. L'AEIC prendra en considération l'ACS Plus et l'inclura dans l'élaboration de ses politiques relatives aux peuples autochtones et à l'évaluation d'impact, y compris dans la mobilisation liée à ces politiques, et lors de l'offre de financement de renforcement des capacités

à divers groupes, dont les femmes et les filles autochtones. La collecte de données pour surveiller et produire des rapports sur ces programmes comprendra les démarches suivantes :

- Solliciter la rétroaction des groupes autochtones touchés par les politiques;
- Mettre en œuvre les politiques de l'AEIC en fonction des commentaires des groupes autochtones;
- Solliciter la rétroaction des participants aux processus de mobilisation;
- Faire le suivi de la répartition du financement alloué.

L'AEIC tiendra compte des données d'ACS Plus soumises par les promoteurs, les ministères experts, les groupes autochtones et le public tout au long du processus d'évaluation d'impact. Les constatations et conclusions sur les considérations de l'ACS Plus seront incluses dans les rapports provisoires et définitifs d'évaluation d'impact au titre de la [LEI](#) et publiées dans le [Registre](#). Lorsque des décisions au titre de la [LEI](#) nécessitent des données liées à l'ACS Plus comme condition ou dans le cadre d'un programme de suivi, les renseignements sur l'ACS Plus seront également disponibles dans le [Registre](#). Les études et les renseignements du promoteur, les commentaires du public et les autres documents pertinents pour l'évaluation d'impact d'un projet désigné sont accessibles au public dans le [Registre](#). Ces documents comprennent des analyses ACS Plus et des données à l'appui, dont la profondeur peut varier selon la portée du projet et la disponibilité des données.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 4 : Ressources prévues pour atteindre les résultats de l'évaluation d'impact

Le tableau 4 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein nécessaires pour atteindre les résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	82 113 738 \$
Équivalents temps plein	413

Des [renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de l'AEIC se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

L'évaluation d'impact est appuyée par les programmes suivants :

- Administration, réalisation et surveillance de l'évaluation;
- Relations avec les Autochtones et mobilisation des Autochtones

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour l'évaluation d'impact se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

- En 2026-2027, l'AEIC a modifié son CMR afin de s'assurer qu'il soit conforme à la [LEI](#) modifiée entrée en vigueur en juin 2024 et aux priorités gouvernementales en ce qui a trait

aux évaluations d'impact fédérales. Par conséquent, les changements suivants ont été apportés :

- Mise à jour de la description de la responsabilité essentielle;
- Résultats ministériels et indicateurs de résultat ministériel révisés.

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse remplir ses obligations et exécuter ses programmes. Il y a 10 catégories de services internes :

- services de gestion des acquisitions;
- services de communication;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers.

Plans visant à atteindre les cibles

La présente section fournit des précisions sur la manière dont l'Agence prévoit obtenir des résultats et atteindre des objectifs pour les services internes.

- En 2026-2027, l'AEIC continuera de s'harmoniser avec les priorités du gouvernement du Canada en favorisant un milieu de travail diversifié, accessible et sain. Il s'agit de faire progresser ses ambitions visant l'avancement de l'environnement numérique d'abord en améliorant les processus, en intégrant l'intelligence artificielle aux flux de travail et en déployant de nouvelles solutions numériques pour améliorer la productivité et l'efficacité. À mesure que les priorités du gouvernement évoluent, l'AEIC veillera à ce que ses programmes et ses politiques aient les bons outils et les bonnes ressources pour qu'elle transforme efficacement ses processus tout en continuant d'exécuter son [mandat](#).
- Que son personnel travaille à distance, dans un environnement de bureau ou selon une formule hybride, l'AEIC continuera de le sensibiliser activement à la sécurité, à la santé physique et mentale et au bien-être. Pour ce faire, elle soulignera l'importance de protéger les données et l'équipement, de fournir aux employés les outils et les ressources

nécessaires pour réussir et d'offrir des évaluations ergonomiques pour les environnements de travail au bureau et à distance.

- L'AEIC s'engage à demeurer agile, à s'adapter aux technologies émergentes et à les adopter sans tarder. Afin de renforcer l'harmonisation avec les directives du gouvernement du Canada et de s'assurer que toutes les activités liées aux technologies de l'information sont clairement reflétées dans le plan ministériel sur les services et le numérique, l'AEIC continuera d'examiner ses processus de planification afin d'explorer la meilleure façon d'intégrer les priorités en matière de technologie de l'information et de cybersécurité, les cycles de mise à jour et les considérations de gouvernance en vue de soutenir une progression continue vers la maturité numérique de l'organisation.
- En 2026-2027, l'AEIC fera progresser les initiatives à l'échelle de l'organisation visant à renforcer sa sécurité, sa sûreté et sa préparation aux situations d'urgence, notamment en :
 - Normalisant la formation en gestion des urgences dans toutes les régions et au siège social;
 - Modernisant les lieux de travail pour répondre aux normes d'accessibilité et d'inclusion;
 - Améliorant l'infrastructure de sécurité physique pour protéger le personnel et les actifs.
- L'AEIC continuera de favoriser un milieu de travail inclusif et de miser sur le perfectionnement des employés.
 - L'AEIC a adopté une nouvelle approche à l'égard des rapports sur l'accessibilité, notamment en établissant un comité de directeurs chargé de rédiger le plan d'action de 2025 à 2028 et de s'assurer qu'il met en œuvre les principales recommandations. Cette nouvelle approche assure la responsabilisation et la collaboration des cadres supérieurs dans l'élaboration des livrables du plan d'action.
 - L'AEIC se concentrera sur le perfectionnement des talents internes par un programme de mobilité des talents internes. Ce programme permettra aux employés de l'AEIC d'élargir leurs compétences en leur offrant des possibilités d'emploi temporaire et permanent avant que l'AEIC envisage un recrutement externe.
 - L'AEIC continue de soutenir son personnel en améliorant les capacités dans l'ensemble des régions et au siège social par des investissements continus dans la technologie de vidéoconférence et de nouvelles applications qui facilitent la collaboration, la communication et la productivité dans le cadre du modèle de travail hybride.
- Le Plan d'action sur les valeurs et l'éthique de l'AEIC vise à renforcer la maturité organisationnelle d'ici la fin de l'exercice 2026-2027, en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité des gestionnaires à appliquer les valeurs et l'éthique dans la prise de décisions et à mener des conversations éthiques. Ce faisant, l'AEIC continuera à favoriser un environnement respectueux, inclusif, bilingue, antiraciste, accessible et exempt de harcèlement en encourageant la participation à des conversations dans un espace de confiance, un dialogue ouvert et la résolution rapide et équitable des incidents de discrimination ou de harcèlement.

- Pour appuyer cette démarche et atténuer efficacement les risques, l'AEIC effectuera une évaluation complète du milieu de travail et examinera de façon proactive son [Code de conduite](#) pour s'assurer qu'il demeure conforme au [Code de valeurs et d'éthique du secteur public](#).
- Parallèlement, l'AEIC collaborera avec Santé Canada pour effectuer une évaluation complète des risques pour la santé et la sécurité au travail afin de déterminer les risques liés à la violence, au harcèlement et à la santé et à la sécurité psychologiques au travail.
- À la suite de ces initiatives, une solide stratégie de communication sera mise en œuvre pour sensibiliser les employés au sujet du harcèlement, de la violence et de la discrimination en milieu de travail et les mobiliser.
- Pour favoriser une culture de responsabilisation, la haute direction s'engage à adopter les comportements attendus, à respecter les échéances de gestion du rendement et à assurer la conformité aux directives et aux politiques du Conseil du Trésor, notamment en signalant à une instance supérieure les problèmes relatifs au rendement ou à la conformité, au besoin.
 - En 2026-2027, l'AEIC mettra en œuvre des outils et de la formation pour réduire davantage les biais et promouvoir l'équité dans les processus de gestion du rendement.
 - L'AEIC élaborera également une approche organisationnelle pour prévenir, détecter et traiter la mésinformation et la désinformation afin de répondre à l'exigence de la [Politique sur les communications et l'image de marque](#), ce qui contribuera à inspirer davantage confiance, en plus d'aider l'AEIC à demeurer claire et réceptive aux divers besoins d'information du public.
- En 2026-2027, l'AEIC revitalisera son approche interne de planification des activités, dans le cadre de sa contribution à l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement, en déterminant des mesures d'économie ou d'efficacité et en normalisant les mesures qui veillent à ce que les dépenses demeurent dans les limites établies, ce qui permet d'améliorer la durabilité financière et la prévisibilité organisationnelle.
- Dans le cadre de l'élaboration du cadre de gestion de l'approvisionnement de l'AEIC, en 2026-2027, l'Agence affinera ses structures de gouvernance et mettra en place un comité officiel d'examen de l'approvisionnement afin d'atténuer de façon proactive les risques tout au long du cycle de vie de l'approvisionnement. L'AEIC renforcera également sa capacité d'approvisionnement en intégrant des [compétences propres à l'approvisionnement](#) dans les attentes en matière de rendement, en plus de donner accès à la formation pertinente.
- L'AEIC continue de diriger l'initiative horizontale sur les processus d'évaluation d'impact, en coordination avec 13 partenaires fédéraux pour surveiller la mise en œuvre et les résultats de l'initiative et en faire état. Une évaluation horizontale de cette initiative horizontale sera lancée en 2026-2027.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 5 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 5 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre les résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	27 371 246 \$
Équivalents temps plein	166

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de l'AEIC se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement a été mis en œuvre par l'AEIC.

Dans le cadre de l'appui soutenu de l'AEIC à cet engagement, l'AEIC continuera de rencontrer des entreprises autochtones pour discuter des occasions potentielles et des exigences et des besoins commerciaux de l'AEIC. Cette dernière offrira également des séances d'information aux entreprises autochtones afin d'augmenter leurs chances de réussite lorsqu'elles répondront aux futures exigences.

De plus, l'AEIC participe régulièrement à des réunions avec Services aux Autochtones Canada, l'organisme fédéral de coordination qui fournit des conseils et de la formation sur l'approvisionnement auprès des Autochtones et permet aux fournisseurs autochtones de participer à des besoins d'approvisionnement à plus petite échelle (p. ex., des logiciels, du matériel informatique et d'autre matériel). De plus, l'AEIC continuera de rencontrer les clients à la phase de la stratégie d'approvisionnement afin de promouvoir la collaboration avec les entreprises autochtones.

Tableau 6 : Pourcentage de contrats attribués ou qu'il est prévu d'attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 6 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que le ministère a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2024-2025	Résultats prévus de 2025-2026	Résultats projetés en 2026-2027
Pourcentage total de contrats attribués à des entreprises autochtones	26,6 %	5,00 %	5,00 %

Considérations à l'échelle du ministère

- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Principaux risques](#)

Priorités gouvernementales connexes

Objectifs de développement durable et Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies

Les activités prévues de l'AEIC qui relèvent de sa responsabilité essentielle continueront à soutenir les efforts du Canada dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses objectifs de développement durable (ODD). En particulier, l'AEIC contribue à l'atteinte des ODD suivants :

- ODD 10 – Inégalités réduites : faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités;
- ODD 12 – Consommation et production responsables : réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission;
- ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions;
- ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les répercussions.

Plus de renseignements sur l'apport de l'AEIC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans [notre stratégie fédérale de développement durable](#).

Intelligence artificielle

Accroître la productivité

L'AEIC déploiera des outils d'intelligence artificielle (IA) comme ChatGPT Enterprise et Microsoft Copilot pour faciliter la réalisation du travail et améliorer la productivité. Pour diriger cette démarche, l'AEIC a mis en place son laboratoire d'impact, qui développera et testera des processus assistés par l'IA et soutiendra leur adoption précoce, en mettant l'accent à la fois sur les outils de productivité individuels et les solutions organisationnelles qui simplifieront la rédaction de documents, l'analyse de l'information et la collaboration. À mesure que la formation et l'adoption augmenteront, l'AEIC constatera des gains mesurables en matière d'efficacité et de qualité du travail.

La valeur et les retombées seront mesurées par la réduction des délais de traitement, la diminution des efforts manuels et l'amélioration de la qualité et de l'uniformité des résultats, en fonction de la rétroaction recueillie dans le cadre de projets pilotes structurés, de sondages et d'évaluations auprès des utilisateurs, et de l'adoption opérationnelle.

Réduire les coûts de fonctionnement du gouvernement

L'AEIC tirera parti de l'IA pour réduire ses coûts de fonctionnement et son empreinte numérique globale. Grâce au laboratoire d'impact, l'AEIC détermine et met en œuvre des gains d'efficacité au moyen de la cartographie des processus, de projets pilotes d'automatisation et d'outils d'IA pour rédiger et analyser des documents et transcrire les discussions de réunions. Ces initiatives réduisent la reprise du travail, réduisent les erreurs au minimum, accélèrent les délais d'exécution et améliorent la qualité des résultats. En permettant le développement rapide de codes personnalisés sans licence, l'AEIC réduira également sa dépendance aux plateformes à programmation schématisée et de logiciels par abonnement, ce qui réduira les coûts de licence et de technologie. Ces gains d'efficacité contribueront à réduire les heures supplémentaires et la dépendance envers le personnel temporaire, en plus de permettre aux employés de concentrer leurs efforts sur des tâches de plus grande valeur.

Les économies seront mesurées par la réduction des coûts de licence, des heures supplémentaires et des contrats d'aide temporaire, ainsi que par les économies de coûts et les gains de temps réalisés par l'optimisation des processus et l'automatisation.

Améliorer la prestation de services

L'AEIC mettra à l'essai des solutions d'IA pour améliorer la prestation de services dans l'ensemble de l'AEIC. Grâce au laboratoire d'impact, l'IA sera intégrée aux flux de travail, notamment pour synthétiser l'information, rédiger des documents et créer des dossiers de décision, ce qui aidera l'AEIC à rattraper ses retards et à réduire les délais d'exécution tout en améliorant l'uniformité et l'accessibilité de l'information. L'AEIC appuiera également l'élaboration d'outils centrés sur l'utilisateur et l'automatisation pour améliorer l'expérience des clients internes et des partenaires externes. En 2026-2027, l'AEIC utilisera l'IA aux fins suivantes :

- Résumer efficacement de longs rapports, rédiger du contenu écrit, détecter des modèles et des tendances dans les données et automatiser les tâches routinières et répétitives, dans le but de concentrer le travail de l'AEIC sur des essais analytiques plus complexes et de grande valeur, plutôt que de consacrer du temps à la documentation manuelle, aux approbations et aux processus administratifs.
- Résumer les commentaires des principaux intervenants de l'AEIC, examiner le panorama des intervenants pour recenser les organisations et les initiatives émergentes pertinentes d'après le mandat de l'AEIC et produire des messages clés qui s'harmonisent avec les priorités fédérales à inclure dans les notes d'information et les points de discussion à l'intention de la haute direction.
- Tirer parti des outils d'IA pour améliorer et simplifier la gestion des budgets et améliorer les normes de service relatives à l'administration des programmes de financement.

Les répercussions seront mesurées par la réduction des délais de traitement, l'amélioration de la qualité du service telle qu'elle est évaluée par la rétroaction et le nombre de solutions basées sur l'IA déployées pour soutenir la prestation de services.

Exécution de notre mandat

L'AEIC dirigera son approche de l'IA centrée sur l'humain sur l'analyse d'importants volumes de renseignements complexes, ce qui garantira que toute l'utilisation de l'IA appuiera directement l'exécution de son mandat. Grâce au laboratoire d'impact, l'AEIC élaborera des politiques, des directives et des outils internes en vue d'une utilisation éthique et transparente de l'IA, y compris des formulations standard pour signaler son utilisation de l'IA lors de l'élaboration de documents; elle renforcera la disponibilité des données par une gouvernance et une accessibilité améliorées; et mettra en œuvre un programme de formation structuré dans les deux langues officielles, qui outillera les employés en vue de leur utilisation sécuritaire et efficace de l'IA. L'AEIC dirigera également des activités de gestion du changement pour soutenir l'adoption responsable de l'IA dans l'ensemble des programmes et des activités. En 2026-2027, l'AEIC utilisera des solutions d'IA aux fins suivantes :

- Augmenter considérablement la vitesse et l'efficacité des évaluations régionales et stratégiques, qui nécessitent la collecte de grandes quantités de données et de renseignements sur une variété d'éléments environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires. Le recours à ces solutions permettra à l'AEIC de se concentrer davantage sur l'analyse à valeur ajoutée et sur la planification stratégique et la prise de décisions en temps opportun.
- Réduire le temps consacré à la collecte et à la synthèse manuelles de l'information, tout en assurant la conformité aux normes réglementaires et juridiques, et consacrer plus de temps à établir et à renforcer les relations avec les groupes autochtones mobilisés dans les processus d'évaluation, au lieu de résumer les notes de réunion à des fins d'information interne.
- Soutenir une participation significative du public aux évaluations d'impact par la production de résumés en langage clair ou d'autres produits pour aider les équipes de projet à mieux communiquer avec divers publics et à mener des activités de mobilisation du public inclusives. En relevant les principaux thèmes et en adaptant les produits aux besoins de l'auditoire, l'IA peut aider à éliminer des obstacles à la participation et à favoriser un dialogue plus éclairé avec les membres du public participant à une évaluation d'impact.

Les progrès seront mesurés en fonction du nombre d'employés formés, de l'intégration des principes de l'IA dans les politiques et les cadres de gouvernance, et de la réussite de projets pilotes qui appliquent l'IA aux secteurs d'activité essentiels.

Principaux risques

Tableau 7 : Principaux risques

Principaux risques	Stratégies d'atténuation
<p>Fluctuation de l'activité économique et des prix des matières premières</p> <p>L'AEIC mène ses activités dans un environnement en constante évolution influencé par des facteurs extérieurs, y compris les effets évolutifs des changements climatiques. En particulier, les facteurs économiques affectent le type, le volume et la distribution des projets qui nécessiteront des évaluations, y compris la distribution régionale.</p>	<p>Depuis 2019, l'AEIC exerce son pouvoir au titre de l'article 16 de la LEI pour prendre des décisions précoces sur les évaluations d'impact. Par conséquent, plus de 40 % des projets saisis dans le système depuis 2019 ont reçu des décisions précoces, dont plusieurs en moins de six mois.</p> <p>L'AEIC continuera de trouver des gains d'efficacité à chaque étape du processus et de maintenir des relations proactives avec les promoteurs et les provinces, notamment pour faire avancer l'objectif « un projet, une évaluation ». Ces efforts rendront le processus d'évaluation plus efficace, ce qui accélérera le passage des projets à la phase de construction de leur développement.</p>
<p>Consultations de la Couronne et participations autochtones inadéquates ou inefficaces</p> <p>Pour être efficaces, la consultation, la mobilisation et les partenariats auprès des peuples autochtones requièrent la participation significative des peuples ou des organisations autochtones potentiellement concernés ainsi que d'autres autorités, car les mesures proposées pour éviter ou réduire au minimum les répercussions potentielles sur les peuples autochtones peuvent relever de leurs domaines de compétence. Cela comprend la création de conditions propices à une participation et à une consultation significatives.</p>	<p>L'AEIC joue le rôle de coordinatrice des consultations de la Couronne pour les projets désignés faisant l'objet d'une évaluation d'impact fédérale afin d'assurer une mise en œuvre améliorée et plus cohérente des exigences en matière de consultation. L'AEIC s'appuie continuellement sur son expérience pour s'adapter aux attentes et aux exigences croissantes associées à la consultation, y compris l'évolution de l'environnement public et juridique ainsi que le paysage complexe des droits et des intérêts des Autochtones au Canada.</p> <p>Pour faire avancer l'objectif « un projet, une évaluation », l'AEIC continuera de travailler avec les provinces pour éliminer le chevauchement des processus fédéraux et provinciaux et tirer parti des consultations existantes à de multiples fins.</p>
<p>Manque de capacité technique des peuples autochtones pour participer aux évaluations et aux consultations de la Couronne</p> <p>Pour que les peuples autochtones puissent participer de manière significative aux processus d'évaluation et aux activités de consultation de la Couronne, ils doivent avoir la capacité de le faire. Il faut entre autres du financement pour renforcer les capacités et la participation, les connaissances, l'information, les compétences et les occasions qui sont accessibles et disponibles pour les peuples autochtones.</p>	<p>Le Programme d'aide financière aux participants couvre une partie des coûts encourus par les bénéficiaires autochtones pour participer aux évaluations; il contribuera ainsi à réduire les obstacles financiers à leur participation aux processus d'évaluation. Le Programme de soutien des capacités autochtones de l'AEIC fournit de l'aide financière aux groupes et aux organisations autochtones, en dehors du contexte des évaluations de projets spécifiques, pour appuyer le renforcement des capacités des groupes autochtones afin qu'ils puissent mieux participer aux évaluations actuelles et futures.</p>

Principaux risques	Stratégies d'atténuation
	<p>En plus d'accorder de l'aide financière, l'AEIC s'efforce de veiller à ce que les groupes autochtones aient la capacité de participer aux processus d'évaluation et aux consultations de la Couronne par divers moyens, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en communiquant en temps opportun des renseignements détaillés sur le projet ou l'activité; • en fournissant le soutien nécessaire; • en donnant suffisamment de temps aux peuples autochtones pour évaluer les répercussions négatives et exposer leurs préoccupations. <p>L'AEIC continuera de collaborer également avec les provinces pour éliminer le dédoublement des processus fédéraux et provinciaux de consultation des Autochtones et tirer parti des consultations existantes à des fins multiples.</p>
<p>Chevauchement des efforts en raison du partage des responsabilités</p> <p>La LEI s'inscrit dans un contexte réglementaire plus vaste au Canada qui comprend des responsabilités partagées avec les provinces et les territoires au titre de la Loi constitutionnelle de 1867. Par conséquent, certains projets pourraient nécessiter plusieurs évaluations, ce qui risque d'entraîner un dédoublement des efforts et des échéanciers plus longs pour les évaluations et la construction des projets.</p>	<p>En juin 2024, la LEI modifiée est entrée en vigueur en réponse à la décision rendue par la Cour suprême du Canada (CSC) en octobre 2023 sur la constitutionnalité de la LEI. Les modifications apportées permettront notamment d'axer la prise de décisions sur des domaines qui relèvent clairement de la compétence fédérale et d'améliorer la collaboration avec les partenaires provinciaux à l'appui de l'objectif « un projet, une évaluation ».</p> <p>On pourra atténuer les risques dans le cadre législatif modifié en faisant des efforts supplémentaires en matière de politiques et de fonctionnement en vue de faire avancer l'approche « un projet, une évaluation », notamment par des ententes de collaboration avec d'autres administrations.</p>
<p>Non-respect des conditions</p> <p>Les déclarations de décision sont assorties de conditions, entre autres des mesures d'atténuation juridiquement contraignantes, des programmes de suivi et des exigences administratives, que les promoteurs doivent respecter.</p> <p>À cela s'ajoute la capacité possiblement insuffisante des promoteurs à déterminer la nécessité d'une approche de gestion adaptative ou de mesures de rechange si les mesures d'atténuation ne fonctionnent pas comme prévu ou si elles sont impossibles à mettre en œuvre.</p>	<p>Comme il est indiqué dans la Politique de conformité et d'application de la loi pour les projets désignés assujettis à la Loi sur l'évaluation d'impact, le programme de conformité et d'application de la loi de l'AEIC promeut et vérifie la conformité et détermine les réponses appropriées aux situations de non-conformité.</p> <p>L'AEIC évalue continuellement de nouvelles approches de vérification de la conformité, notamment le suivi des navires et l'intelligence artificielle. La faisabilité du déploiement de l'intelligence artificielle pour mener des activités de promotion de la conformité et d'application de la loi</p>

Principaux risques	Stratégies d'atténuation
	<p>au cours des prochaines années est actuellement à l'étude.</p> <p>Veiller à ce que les rôles et les responsabilités de l'AEIC et des autres autorités fédérales soient clairement définis, y compris les exigences prévisibles en matière de mobilisation des autorités fédérales après la prise de décisions, contribuera également à atténuer ce risque.</p>
<p>Ne pas atteindre les objectifs ou les résultats attendus en raison de la nature horizontale de l'initiative</p> <p>De nombreux aspects et étapes du processus d'évaluation d'impact nécessitent une collaboration et une coordination entre les ministères et les organismes fédéraux, ainsi qu'avec d'autres administrations et des parties externes. Par exemple, pour l'évaluation propre à un projet, les ministères ou les organismes doivent fournir des conseils d'experts à l'AEIC afin d'éclairer la production du rapport.</p>	<p>L'AEIC préside les comités d'évaluation d'impact des sous-ministres adjoints et des sous-ministres, qui assurent la surveillance et la gestion de la mise en œuvre de la LEI, notamment la surveillance de la mise en œuvre et des résultats. L'AEIC continuera de collaborer avec tous les ministères et organismes concernés pour améliorer la mise en œuvre, au besoin, d'après la surveillance continue, les rapports et les évaluations périodiques.</p> <p>De plus, l'AEIC a conclu avec de nombreuses autorités fédérales des protocoles d'entente qui clarifient les attentes et les processus. Tous les protocoles d'entente continueront d'être mis en œuvre et seront réexaminés et révisés, le cas échéant.</p> <p>Dans le cadre de projets particuliers, l'AEIC élabore également des plans de travail propre au projet pour chaque étape du processus d'évaluation d'impact, ce qui accroît la compréhension collective des livrables et des échéanciers prévus.</p>
<p>Ne pas répondre aux attentes des peuples autochtones et des intervenants</p> <p>En plus des droits et des intérêts des Autochtones, les processus d'évaluation d'impact concernent des intérêts provinciaux, territoriaux, économiques, environnementaux, publics et de développement des ressources.</p> <p>Dans certains cas, les peuples autochtones s'attendent à participer à la prise de décisions de l'évaluation d'impact et à agir à titre de partenaires dans le processus d'évaluation d'impact. Ils s'attendent également à ce que le gouvernement honore ses engagements en matière de réconciliation et de mise en œuvre de la LDNU.</p> <p>Les provinces et les territoires attendent des processus d'évaluation d'impact qu'ils respectent leurs compétences. Ils veulent une approche de type</p>	<p>L'approche de mise en œuvre du processus d'évaluation d'impact a été élaborée en collaboration avec les intervenants et les groupes autochtones, ce qui atténue ce risque.</p> <p>L'AEIC continuera de travailler avec les intervenants et les groupes autochtones tout au long de la mise en œuvre du processus d'évaluation d'impact afin de s'assurer que l'approche adoptée répond aux besoins des intervenants et des groupes autochtones.</p> <p>La LEI a constitué des organes consultatifs (c.-à-d. le Comité consultatif autochtone, le Comité consultatif technique et le Conseil consultatif de la ministre) pour recueillir les commentaires des intervenants et des peuples autochtones sur la mise en œuvre de la LEI. L'AEIC continuera de tenir compte des conseils de ces organes afin d'améliorer et d'adapter ses pratiques, ses politiques et ses processus.</p>

Principaux risques	Stratégies d'atténuation
<p>« un projet, une évaluation » qui évite le dédoublement.</p> <p>L'industrie veut un processus rapide et prévisible.</p> <p>Les groupes environnementaux veulent un processus qui favorise la durabilité, et le public veut un processus transparent et digne de confiance.</p>	<p>L'approche est exhaustive, horizontale et multidimensionnelle. Elle comprend des éléments qui répondent à des critiques précises du précédent processus d'évaluation environnementale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'étape préparatoire, qui assure la mobilisation en amont des peuples autochtones et du public; • plus de souplesse pour renforcer la coopération avec les autres administrations; • une transparence accrue du processus et de la prise de décisions appuyée par le remaniement du Registre des projets; • l'amélioration des données probantes et des examens scientifiques indépendants; • des investissements qui appuient la science et les données.
<p>Exposition, perte ou dommage résultant de menaces liées à la cybersécurité</p> <p>La mise en œuvre de la LEI nécessite le recours à de multiples systèmes en ligne, y compris le Registre, les réseaux, les serveurs et d'autres applications. Compte tenu de l'importance de ce travail, le risque que posent les menaces liées à la cybersécurité exige de la vigilance pour protéger les systèmes afin d'assurer la mise en œuvre efficace et efficiente des processus d'évaluation et la disponibilité des renseignements relatifs aux évaluations et aux effets cumulatifs.</p>	<p>L'AEIC a mis en place des programmes et des procédures pour rester vigilante et répondre aux menaces liées à la cybersécurité le plus rapidement possible.</p> <p>De plus, l'AEIC a accru la capacité de cybersécurité de ses équipes de gestion de l'information et de technologie de l'information afin d'être mieux à même de surveiller et d'atténuer ces menaces et d'y répondre de manière efficace, le cas échéant.</p>
<p>Exposition, compromission ou perturbation découlant de menaces à la sécurité ayant une incidence sur les contrôles de sécurité ministériels</p> <p>La mise en œuvre et la prestation continue des programmes et des services internes de l'AEIC reposent sur l'exécution efficace des contrôles de sécurité du gouvernement du Canada, qui sont essentiels pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information, des biens et des services. Un rendement insuffisant ou la défaillance des contrôles peuvent entraîner un accès non autorisé, une perte de renseignements sensibles, une perturbation opérationnelle, des répercussions financières et sur la réputation, en plus de miner la confiance en la capacité de l'AEIC de protéger les intérêts du gouvernement du Canada.</p> <p>Ce risque est accentué par l'environnement de menaces en constante évolution, notamment par</p>	<p>L'AEIC continue de renforcer sa sécurité au moyen de structures de gouvernance mises à jour, de formations obligatoires, de vérifications du personnel, d'améliorations de la sécurité des installations, par la sensibilisation à la sécurité ainsi que par la coordination de la surveillance de la cybersécurité et des interventions en cas d'incident en partenariat avec Services partagés Canada et d'autres organismes centraux.</p> <p>Le Plan de sécurité ministériel et les instruments de politique connexes sont en train d'être examinés et modernisés conformément aux exigences actuelles, et les considérations de sécurité sont intégrées aux processus d'approvisionnement, aux ententes de partenariat et aux activités liées à la recherche de l'AEIC.</p> <p>La priorisation des activités dont le risque est le plus élevé, la mise en œuvre par étapes et la planification</p>

Principaux risques	Stratégies d'atténuation
<p>l'augmentation des activités d'ingérence étrangère et les risques associés à la collaboration en recherche et au partage de connaissances. Conformément à la Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes, aux Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche, à la Loi sur l'ingérence étrangère et la protection de l'information et à la Politique sur la sécurité du gouvernement du SCT, l'AEIC doit assurer une diligence raisonnable, une surveillance et une gouvernance constantes pour prévenir l'influence indue et protéger la prise de décisions ministérielles et l'intégrité des programmes.</p> <p>Les limites de capacité peuvent influencer le rythme auquel la maturité des contrôles de sécurité de l'AEIC peut progresser.</p>	<p>ciblée des investissements sont utilisées pour assurer une progression continue, et des rapports périodiques sont présentés à la haute direction pour valider la tolérance au risque et confirmer l'harmonisation des ressources.</p>

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de l'AEIC au cours des trois prochains exercices et compare les dépenses prévues de l'exercice 2026-2027 avec les dépenses réelles de l'exercice en cours et des exercices précédents.

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État des résultats condensé prospectif](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du ministère de 2023-2024 à 2028-2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 8 : Sommaire des dépenses de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 8 indique la somme d'argent dépensée par l'AEIC au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes. Les montants de l'exercice 2025-2026 sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles pour 2023-2024	Dépenses réelles pour 2024-2025	Dépenses prévues en 2025-2026
Évaluation d'impact	78 642 540 \$	78 728 327 \$	82 203 888 \$ (à confirmer par les Finances)
Sous-total ou sous-totaux :	78 642 540 \$	78 728 327 \$	82 203 888 \$
Services internes	18 902 276 \$	26 058 916 \$	27 401 296 \$
Totaux	97 544 816 \$	104 787 243 \$	109 605 184 \$

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Les dépenses ont augmenté de façon constante depuis l'annonce de nouveaux fonds pour l'AEIC dans l'[Énoncé économique de l'automne 2022](#).

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 9 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 9 présente les dépenses prévues par l'AEIC au cours de trois prochains années, par responsabilité essentielle et les dépenses sur les services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Évaluation d'impact	82 113 738 \$	81 489 936 \$	27 979 172 \$
Sous-total	82 113 738 \$	81 489 936 \$	27 979 172 \$
Services internes	27 371 246 \$	27 163 312 \$	9 326 391 \$
Total :	109 484 984 \$	108 653 248 \$	37 305 563 \$

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les recettes tirées du recouvrement des coûts. L'AEIC est autorisée à recouvrer jusqu'à 8 millions de dollars de coûts par année, qui sont déduits des autorisations votées.

Les dépenses prévues reflètent l'alignement de l'AEIC avec l'Examen exhaustif des dépenses annoncé dans le [budget de 2025](#). Les dépenses prévues par l'AEIC devraient demeurer stables au cours des prochains exercices. La diminution des dépenses prévues en 2028-2029 est attribuable au financement du programme qui se termine le 31 mars 2028. Le renouvellement du financement dépend des décisions budgétaires du gouvernement. Les décisions de financement seront reflétées dans les futurs budgets et budgets des dépenses de l'AEIC.

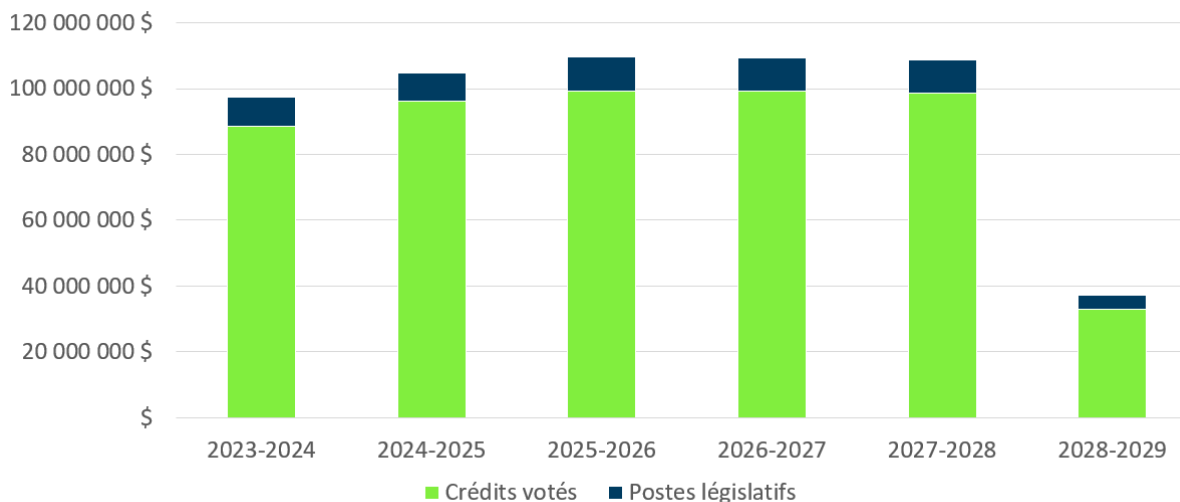
Des [renseignements financiers plus détaillées des dépenses prévues](#) se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.



Description textuelle du graphique 1

Exercice	Total :	Voté	Législatif
2023-2024	97 544 816 \$	88 678 314 \$	8 866 502 \$
2024-2025	104 787 243 \$	96 195 608 \$	8 591 635 \$

Exercice	Total :	Voté	Législatif
2025-2026	109 605 184 \$	99 418 443 \$	10 186 741 \$
2026-2027	109 484 984 \$	99 229 889 \$	10 255 095 \$
2027-2028	108 653 248 \$	98 661 170 \$	9 992 078 \$
2028-2029	37 305 563 \$	32 862 978 \$	4 442 585 \$

Les dépenses indiquées pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025 sont les dépenses réelles telles qu'elles figurent dans les [comptes publics](#).

Analyse du financement législatif et voté sur une période de six exercices

Ce diagramme à barres empilées présente les dépenses prévues et réelles (votées et législatives) pour chacun des six exercices financiers de 2023-2024 à 2028-2029. En 2023-2024, les dépenses législatives de l'AEIC se chiffraient à 8,8 millions de dollars et les dépenses votées étaient de 88,7 millions de dollars pour un total de 97,5 millions de dollars. En 2024-2025, les dépenses législatives de l'AEIC étaient de 8,6 millions de dollars et les dépenses votées s'élevaient à 96,2 millions de dollars pour un total de 104,8 millions de dollars. En 2025-2026, les dépenses législatives projetées de l'AEIC sont de 10,2 millions de dollars et les dépenses votées projetées sont de 99,4 millions de dollars, pour un total de 109,6 millions de dollars de dépenses projetées. En 2026-2027, les dépenses législatives prévues de l'AEIC sont de 10,3 millions de dollars et les dépenses votées prévues sont de 99,2 millions de dollars pour un total de 109,5 millions de dollars de dépenses prévues. En 2027-2028, les dépenses législatives prévues de l'AEIC sont de 10,0 millions de dollars et les dépenses votées prévues sont de 98,7 millions de dollars, pour un total de 108,7 millions de dollars de dépenses prévues. En 2028-2029, les dépenses législatives prévues de l'AEIC sont de 4,4 millions de dollars et les dépenses votées prévues sont de 32,9 millions de dollars, pour un total de 37,3 millions de dollars de dépenses prévues.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels de l'AEIC, consultez le [Budget principal des dépenses de 2026-2027](#).

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des activités de l'AEIC de 2025-2026 à 2026-2027.

Tableau 10 : État des résultats condensé prospectif pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2027 (en dollars)

Le tableau 10 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2025-2026 à 2026-2027. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats projetés de 2025-2026	Résultats prévus en 2026-2027	Différence (les résultats prévus moins les résultats projetés)
Total des dépenses	120 356 021 \$	122 542 847 \$	2 186 826 \$
Total des revenus	940 220 \$	3 864 064 \$	2 923 844 \$
Coût de fonctionnement net avant les transferts et le financement du gouvernement	119 415 801 \$	118 678 783 \$	(737 018) \$

Analyse des résultats projetés et prévus

On s'attend à ce que les dépenses totales augmentent de 2,2 millions de dollars en 2026-2027 par rapport aux prévisions de 2025-2026. Cet écart reflète les efforts déployés pour trouver des gains d'efficacité et mettre en œuvre des mesures de restriction dans les activités quotidiennes, afin de s'aligner sur les objectifs de l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement du Canada et de mettre davantage l'accent sur le contrôle des dépenses. Par conséquent, l'AEIC s'attend à ce que 10,2 millions de dollars d'autorisations parlementaires ne soient pas dépensés en 2025-2026, ce qui réduit la base de comparaison pour les résultats prévus de 2026-2027.

Les revenus devraient également augmenter en 2026-2027 en raison d'une augmentation prévue des évaluations d'impact des projets désignés qui seront renvoyées aux commissions d'examen. L'AEIC a le pouvoir de dépenser jusqu'à 8 millions de dollars en revenus provenant du recouvrement des coûts, ce qui contribue à l'augmentation des dépenses prévues pour 2026-2027.

[Un état des résultats prospectif et des notes connexes pour 2026-2027](#) plus détaillés, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le [site Web de l'AEIC](#).

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Tableau 11 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 11 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, lesquels sont associés aux responsabilités essentielles et aux services internes de l'AEIC pour les trois derniers exercices. Les ressources humaines pour l'exercice sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels en 2023-2024	Équivalents temps plein réels en 2024-2025	Équivalents temps plein projetés en 2025-2026
Évaluation d'impact	401	427	414
Sous-total	401	427	414
Services internes	107	140	167
Total :	508	567	581

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

Le nombre d'équivalents temps plein à l'AEIC a augmenté progressivement en raison du financement annoncé dans l'[Énoncé économique de l'automne 2022](#). L'AEIC prévoit recourir à 581 équivalents temps plein en 2025-2026.

Tableau 12 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 12 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour chaque responsabilité essentielle et les services internes de l'AEIC planifiés au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus en 2028-2029
Évaluation d'impact	413	402	145
Sous-total	413	402	145
Services internes	166	162	58
Total :	579	564	203

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Les chiffres équivalents temps plein sont préliminaires et seront finalisés dans le cadre du processus officiel du réaménagement des effectifs, conformément à l'Examen exhaustif des dépenses annoncé dans le [budget de 2025](#). Les niveaux de dotation devraient demeurer stables au cours des deux prochains exercices. La baisse en 2028-2029 est attribuable aux fonds temporaires qui prendront fin le 31 mars 2028. Le renouvellement du financement dépend des décisions

budgétaires du gouvernement, qui seront reflétées dans les futurs budgets et budgets des dépenses de l'AEIC.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de l'AEIC :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [Initiatives horizontales](#)
- [Efficacité de la réglementation et de la délivrance des permis pour les projets de croissance propre](#)

Des renseignements sur la stratégie de développement durable de l'AEIC sont disponibles sur le [site Web de l'AEIC](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de l'AEIC ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements organisationnels

Profil du ministère

Ministre(s) de tutelle : L'honorable Julie Dabrusin, C.P., députée, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

Administrateur général : Terence Hubbard, président

Portefeuille ministériel : Environnement

Instruments habilitants : [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#) et [Loi sur l'évaluation d'impact](#)

Année de constitution ou de création : 1994

Autres : La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE 2012) est soutenue par trois règlements : le Règlement désignant les activités concrètes, le Règlement sur les renseignements à inclure dans la description d'un projet désigné et le Règlement sur le recouvrement des frais.

La Loi sur l'évaluation d'impact est soutenue par quatre règlements et un arrêté ministériel : le Règlement sur les activités concrètes, le Règlement sur les renseignements et la gestion des délais, le Règlement sur le recouvrement des frais, le Règlement visant des activités concrètes exclues (puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador) et l'Arrêté désignant certaines catégories de projets à exclure. L'AEIC soutient son président qui est aussi l'administrateur fédéral au titre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

Coordonnées de l'Agence

Adresse postale : Agence d'évaluation d'impact du Canada

Place Bell Canada, 160, rue Elgin, 22^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H3 Canada

Numéro de téléphone : 613-957-0700

Téléimprimeur (ATS) : 1-866-582-1884

Numéro de télécopieur : 613-957-0862

Adresse courriel : information@iaac-aeic.gc.ca

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact.html>

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (Gender-based Analysis Plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont les dépenses et les recettes liées aux créances et aux obligations

financières du gouvernement à l'égard de parties extérieures. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des recettes liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds; en comptant et en comptes débiteurs; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises; et tout autre actif et passif. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada ([Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2026–2027, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le [discours du Trône de 2025](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.